

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TRIATHLON DU VAR
RUE EMILE OLLIVIER
83200 TOULON

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITE
DÉPARTEMENTAL DE TRIATHLON DU VAR
MARDI 1^{er} JUILLET 2025 – EN VISIOCONFERENCE**

Présents : Hyères Triathlon, AMSL Fréjus Triathlon, Ose 3 Sports Sainte Maxime, Saint Raphaël Triathlon, Six Fours Triathlon, Toulon Var Triathlon, Triathlon Club Saint Tropez, Triathlon Team Brignoles, CSA Bonaparte.

Conformément aux statuts en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du Comité Départemental de Triathlon du Var (CD83) a été convoquée le mercredi 4 juin 2025 pour se tenir le mardi 1^{er} juillet 2025 à 20h00, en visioconférence.

Suite à l'absence de quorum constatée lors de l'AGO du CD83, qui s'est tenue le lundi 2 juin 2025 et conformément à l'article 2.1.2.4 des statuts du cd83 *"L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres, représentant au moins la moitié des voix, est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, elle est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Dans ce cas l'Assemblée Générale statue sans condition de quorum."*

En conséquence, l'AGO est en mesure de délibérer valablement avec 390 voix présentes.

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport moral et du rapport d'activités pour la saison 2024
2. Présentation et validation du rapport financier 2024, affectation des résultats
3. Quitus au Comité Directeur sortant
4. Élection des membres du nouveau Comité Directeur
5. Élection du/de la Président(e)
6. Validation du budget prévisionnel 2025
7. Désignation du contrôleur aux comptes pour l'exercice 2025
8. Questions diverses

-
- 1. Présentation du rapport moral et du rapport d'activités pour la saison 2024**

Les membres présents de l'AGO prennent acte de l'impossibilité de présenter le rapport moral et le rapport d'activités pour la saison 2024, faute d'éléments suffisants à ce jour.

2. Présentation et validation du rapport financier 2024, affectation des résultats

Suite au Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) du mardi 8 avril 2025, il a été décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Gérard OREGGIA, administrateur provisoire du CD83, à accéder aux comptes bancaires du comité, disposer de la signature sur les comptes jusqu'à la date de l'assemblée générale électorale, à payer les factures relevant de la gestion courante, verser les salaires des salariés du comité et payer / régulariser les charges correspondantes.

A ce jour, Monsieur Gérard OREGGIA n'ayant rien reçu, les membres de l'AGO prennent acte de l'impossibilité de présenter et valider le rapport financier 2024 et affectation des résultats, faute d'éléments suffisants à ce jour.

3. Quitus au Comité Directeur sortant

Les membres présents de l'AGO prennent acte de l'impossibilité de se positionner sur le quitus au comité directeur sortant, faute d'éléments suffisants à ce jour.

4. Élection des membres du nouveau Comité Directeur

- BAUDET Robyn

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élue à l'unanimité

- BILLA Jean Paul

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

- CHAUDRON Frédéric

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

- LEGENDRE Christophe

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

- MAUER Franck

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

- MORIN Jean Philippe

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

- QUILL Mehdi

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

5. Élection du/de la Président(e)

Le nouveau comité directeur propose Mehdi QUILL à l'AGO au poste de président du CD83

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Élu à l'unanimité

6. Validation du budget prévisionnel 2025

L'AGO prend acte que, faute d'éléments suffisants à ce jour, le comité directeur n'est pas en mesure de présenter le budget prévisionnel pour l'exercice 2025. Il est décidé que ce budget sera élaboré et validé lors de la prochaine réunion du comité directeur. Une fois adopté, il sera transmis à l'ensemble des structures du CD83.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Proposition validée à l'unanimité

7. Désignation du contrôleur aux comptes pour l'exercice 2025

L'AGO prend acte de l'absence de candidature pour le poste de contrôleur aux comptes pour l'exercice 2025. En conséquence, il est décidé que le comité directeur procédera à la désignation d'un contrôleur aux comptes lors de sa prochaine réunion, en fonction des éventuels retours ou propositions reçus d'ici là. La décision prise sera communiquée à l'ensemble des structures du CD83.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Proposition validée à l'unanimité

8. Questions diverses

L'AGO autorise le président ainsi que le trésorier général du CD83 à procéder, chacun individuellement, à l'ouverture, la modification et à la gestion du ou des comptes bancaires au nom du CD83. Cette autorisation inclut la signature de tout document bancaire, la réalisation d'opérations courantes (virements, retraits, dépôts, moyens de paiement), ainsi que les démarches nécessaires auprès des établissements financiers. Cette résolution prend effet immédiatement et remplace toute disposition antérieure relative aux pouvoirs bancaires.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 390

Proposition validée à l'unanimité

Procès verbal effectué par le directeur général de la ligue et validé le 2 juillet 2025
par le nouveau président du CD83 Mr Mehdi QUILL.